

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET
DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
CLERMONT-SOUBIRAN
SEANCE DU : 21 Octobre 2021
Convocation du : 12 octobre 2021**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille vingt et un, le vingt-et-un octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Clermont-Soubiran, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Depasse Guy, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 octobre 2021
Présents : Mrs DEPASSE, TERRIE, HAAG, FOURNIER, BOURGEOT, VITRAC, Mmes OREJA, SIMME, BIYAK, BUSCAIL.
Absent(s) excusé(s) : I. Ebrard
Pouvoirs : néant
Secrétaire de séance : Claude Simme

Lecture est faite du compte-rendu du Conseil Municipal précédent pour observations et approbation. Pas d'observations.

1-Aménagement Place du Calvaire à Laspeyres - Demande de fonds de concours CC2R (2022) (délibération n° 28/2021)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu la délibération n° 18/2020 en date du 23/05/2020 autorisant Mr le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il serait judicieux d'entreprendre l'aménagement de la Place du Calvaire à Laspeyres avec une mise en valeur du site par la création d'un espace public paysager auquel sera porté un soin particulier à la topographie (aménagement du sol), ainsi que la mise en place d'un abri-bus positionné de façon à s'intégrer harmonieusement dans cet espace.

Les devis établis s'élèvent à 7247.14 € HT soit 8526.57 € TTC, et se décomposent comme suit :

- DUPAS Maçonnerie : 850 € HT - 850 € TTC
- SOPROMETAL : 108.26 € HT - 129.91 € TTC

- CEBOMAT : 119.88 € HT - 143.86 € TTC.
- GUICHARD Abri-bus : 4594.00 € HT - 5512.80 € TTC
- GUICHARD Assis-debout : 1575.00 € HT - 1890.00 € TTC

Monsieur le Maire rappelle que la commune peut obtenir pour la réalisation de ces travaux une aide financière de la CC2R (2022).

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'entreprendre cette opération d'investissement,
- prévoit d'inscrire au budget 2022, les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération au vu de l'estimatif présenté,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement des marchés avec les entreprises qui seront retenues et qui présenteront les offres économiquement les plus avantageuses, après mise en concurrence dans le respect des procédures définies par le Code des Marchés Publics,
- sollicite une aide auprès de la CC2R au titre de 2022,
- approuve le plan de financement suivant :
 - . Communauté de Communes des Deux Rives (40 % de 7247.14 € HT) : 2898.86 €
 - . Autofinancement (reliquat du montant TTC) : 5627.71 €
- inscrit au budget la part restant à la charge de la commune,
- et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération et au règlement des dépenses.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

2 - Mise en place des paiements loyers par prélèvement automatique et validation du règlement financier valant contrat de prélèvement automatique, à compter du 1er novembre 2021 (délibération n° 29/2021)

Monsieur le Maire rappelle que la gestion des services publics incombe au Conseil municipal.

Il expose que, dans le cadre de la mise en place des paiements loyers par prélèvement automatique, un règlement financier valant contrat de prélèvement automatique est nécessaire.

Il présente alors le règlement financier valant contrat de prélèvement automatique pour le règlement des loyers joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** la mise en place des paiements loyers par prélèvement automatique, **VALIDE** le règlement financier valant contrat de prélèvement automatique règlements des loyers,

Et ce à compter du 1er novembre 2021.

3-Avis - Enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes et d'une station de transit de déchets verts sur le territoire de la commune de Lamagistère au lieu-dit « Mesplés » (délibération n° 31/2021)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une Enquête Publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes et d'une station de transit de déchets verts sur le territoire de la commune de Lamagistère au lieu-dit « Mesplés » est en cours du 1er octobre 2021 au 2 novembre 2021 inclus à la mairie de Lamagistère.

Le dossier de consultation y est à disposition du public.

Au titre de l'article R 138-38 du Code de l'Environnement, il convient de solliciter l'avis du Conseil Municipal de Clermont-Soubiran, dans un délai compris entre la réception de l'arrêté d'ouverture et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

Mr le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal de Clermont-Soubiran
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
N'a pas d'observations à émettre sur ce dossier.

4-Octogone Fibre

En date du 23/09 s'est tenue en mairie une réunion relative au déploiement de la fibre optique en présence de Mr Averseng de Octogone Fibre et de Mr Coyaud du Syndicat Numérique 82 durant laquelle ont été présentées les modalités de mise en place de la Fibre Optique. Compte-rendu en est dressé.

5-Bulletin Municipal

Mr Fournier fait part au Conseil que le prochain Bulletin Municipal est envisagé pour mi-décembre. Il fait appel à chacun pour lui faire parvenir toute information susceptible d'être publiée.

6-Devis maçonnerie pour abri-bus de Laspeyres

Mr le Maire présente les différents devis maçonnerie pour l'abri-bus de Laspeyres.

Devis Boldini : 3300 € TTC

Devis Dupas : 850 €

Devis Cebomat : 143.86 € TTC

Devis Soprométal : 129.91 € TTC.

Le devis de Mr Boldini est refusé. Courrier lui sera adressé en ce sens.

7-DICT Travaux Dupas à Laspeyres

En tant que maître d'ouvrage, l'entreprise Dupas a dû déposer une DICT sur la plateforme notamment pour informer Terrega. La mairie l'a accompagné dans la démarche.

8-Devis Bertagna pour rejointement puits entrée du bourg

Le devis de rejointement du puits établi par Mr Bertagna s'élève à 1660 € HT. Soit 1992 € TTC. Les travaux interviendront début 12/2021.

9-Presbytère de Coupet

Mr le Maire informe le Conseil que le problème du revêtement du sol au Presbytère de Coupet (présence d'une bosse) dans l'appartement de Mr Facque a été résolu. Les entreprises Delta Déco et Bertagna sont intervenues il y a environ 2 ou 3 semaines.

10-Vie Associative

Il est fait part au Conseil qu'une nouvelle association a vu le jour. Il s'agit de l'association des Chasseurs et des Propriétaires de Grayssas et de Clermont-Soubiran. Le siège social est situé chez Mr Eric Paoletti.

11-Culture et Loisirs

Il est fait présentation des nouveaux membres de l'association Culture et Loisirs dont Mme Claude Simme est Présidente et Mr Jean-Claude Vitrac Vice-Président.

12-Animation Seniors

L'animation Seniors (repas et animation) qui s'est tenue le 16/10 a connu un très vif succès. Chacun a été ravi de se retrouver et de partager un moment de convivialité et d'échanges.

13 - Aménagement du Chemin de Ségaillé à Clermont dit «Galilée » - Autorisation au Maire pour recours à un géomètre expert (délibération n° 34/2021)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le projet d'aménagement du Chemin dit «Galilée » à Labastide sur le CR allant de Ségaillé à Clermont, nécessitera une enquête publique consistant en l'approbation de la vente de la parcelle communale B369p (360m²) à GFA Terre des Rois et en l'achat par la commune de la parcelle B369p (397m²) et de la parcelle A2(140m²).

La délimitation et la numérotation des parcelles étant provisoires, il conviendra de recourir à un géomètre afin d'avoir les tracés exacts et les nouvelles références cadastrales.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à recourir à un géomètre afin de procéder aux nouvelles délimitations et aux nouvelles numérotations.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal de Clermont-Soubiran,
Après en avoir délibéré, A l'unanimité,
DECIDE :

- D'autoriser Mr le Maire à recourir à un géomètre expert dans le cadre de cette affaire.
- Les frais de géomètre restent à la charge de la commune,
- La charge des frais d'acte notarié sera définie en séance ultérieure
- De charger Mr le Maire d'effectuer toutes les démarches liées à cette affaire.

Le deuxième devis rectificatif établi par Sogexfo s'élève à 1590 € HT. Avis favorable.

Mme Orliac Isabelle se déplacera en mairie prochainement pour que l'on établisse la répartition des charges financières. Suite sera donnée.

14-Restauration caveau communal à Coupet

Mr le Maire propose que le caveau communal à Coupet soit réhabillé avec des plaques de granit. Le Conseil est d'avis de procéder non pas à une simple couverture mais plutôt à le raser et à y poser une couverture en granit surmontée d'une stèle avec inscription « caveau communal ».

15-Accord de principe pour Installation de caveaux préfabriqués au Cimetière de Coupet (délibération n° 32/21021)

Monsieur le Maire fait part au Conseil que le cimetière de Coupet dispose de deux emplacements communaux libres de tout caveau, d'une dimension d'environ 5m x 5m chacun.

Il propose au Conseil Municipal d'y faire installer des caveaux préfabriqués. Monsieur le Maire sollicite l'accord de principe du Conseil Municipal.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal de Clermont-Soubiran,
Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

Donne son accord de principe pour l'installation de caveaux préfabriqués aux deux emplacements disponibles au cimetière de Coupet.

16-Autorisation donnée au Maire pour lancement procédure d'appel d'offres pour le choix d'un maître d'œuvre - Installation de caveaux préfabriqués au Cimetière de Coupet (délibération n° 33/2021)

Mr le Maire fait part au Conseil que dans le cadre de l'installation de caveaux préfabriqués aux deux emplacements communaux libres de toute installation, il y a lieu de l'autoriser à lancer une procédure d'appel d'offres (article 27 du Code des Marchés Publics) pour le choix d'un maître d'œuvre pour l'installation de caveaux préfabriqués aux deux emplacements disponibles au cimetière de Coupet.

17-Point sur les travaux d'Entrée du Bourg

Il est fait le point sur les travaux d'aménagement d'entrée du Bourg. Les plantations restent à faire ainsi que « l'arbre des Droits de l'Enfant » à planter.

18-DM N° 02/2021 (délibération n° 35/2021)

Mr le Maire fait part au Conseil qu'il y a lieu de créditer le chapitre 011 (charges à caractère général) de la façon suivante :

Fonctionnement

022 (dépenses imprévues) : - 3000 €

011 (article 60611) : + 3000 €

Approuvée à l'unanimité

19-Transfert de la compétence Lecture Publique : gestion et coordination des Bibliothèques (délibération n° 30/2021)

Mr le Maire fait part au Conseil que le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité dans sa séance du 27/09/2021 l'ensemble des propositions présentées. Il fait part qu'il appartient à la commune de Clermont-Soubiran dans un délai de trois mois à compter de la notification de soumettre ce projet de délibération à l'assemblée.

Mr le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipalk.

Le Conseil Municipal de Clermont-Soubiran

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve le transfert de la compétence « lecture publique - gestion et coordination des bibliothèques » des communes à la CC2R dans les conditions indiquées ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES :

La Préfecture souhaite installer une sirène sur ou à côté de la mairie pour avertir la population (Centrale Nucléaire). Elle sonnerait une fois par mois. Cette installation serait financée par l'Etat et concernerait les communes du périmètre des 5 kms. Une partie des communes de ce même périmètre a été équipée en 2012.

Voirie communale : Il y a des flashes sur le chemin de Perry, le parking de la propriété Boulade et des trous devant la propriété Fourestié. Le Conseil est favorable à faire établir des devis par DÉTP pour ces travaux.

Voirie intercommunale : Sont prévus en 2022 des travaux sur le VC11, le VC4 côté Labro. Sur le VC201 pose de bordures dans un virage. Sur le VC201 création d'un fossé suite à coulées de boues. Sur le VC101 à Lasserrette : problèmes avec le camion du SMEEOM.

Nous sommes dans l'attente du devis estimatif des travaux de l'église de Coupet par Mr Calandre pour constituer les dossiers de demandes de subventions.

Les nouveaux candélabres ont été posés. A terme le verre qui n'avait pas été demandé sera enlevé. Les candélabres remplacés seront portés à la déchetterie.

L'opération « Mon Canal Propre » du Canal des Deux Mers a été fixée au 27/11.

JC. Fournier, chargé de faire des démarches pour l'acquisition d'une sono, en dressera le compte-rendu lors de la prochaine séance.

La Cérémonie de l'Armistice aura lieu le mercredi 10/11 à 18hs.

Une réunion relative au PLUIH a eu lieu ce jour. Prochainement la Commission Urbanisme sera convoquée à ce sujet.

Eglise St Pierre de Malaure : la Station du Chemin de Croix a été réinstallée. 7 fixations ont été remplacées.

Une demande a été faite auprès du CAUE 47 pour la préparation d'un cahier des charges relatif à l'aménagement du Chemin de Galilée. Nous sommes dans l'attente.

S. Terrié fait part de l'arrivée d'un nouveau Major de Gendarmerie, Mr Frédéric Gense.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

Le présent compte-rendu contient les huit délibérations suivantes :

-Aménagement Place du Calvaire à Laspeyres - Demande de fonds de concours CC2R (2022) (délibération n° 28/2021)

-Mise en place des paiements loyers par prélèvement automatique et validation du règlement financier valant contrat de prélèvement automatique, à compter du 1er novembre 2021(délibération n° 29/2021)

-Avis - Enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes et d'une station de transit de déchets verts sur le territoire de la commune de Lamagistère au lieu-dit « Mesplés » (délibération n° 31/2021)

-Aménagement du Chemin de Ségailé à Clermont dit «Galilée » - Autorisation au Maire pour recours à un géomètre expert (délibération n° 34/2021)









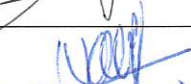
-Accord de principe pour Installation de caveaux préfabriqués au Cimetière de Coupet (délibération n° 32/21021)

-Autorisation donnée au Maire pour lancement procédure d'appel d'offres pour le choix d'un maître d'œuvre - Installation de caveaux préfabriqués au Cimetière de Coupet (délibération n° 33/2021)

-DM N° 02/2021 (délibération n° 35/2021)

-Transfert de la compétence Lecture Publique : gestion et coordination des Bibliothèques (délibération n° 30/2021)

Ont signé le présent compte-rendu les membres présents à la séance du Conseil Municipal du 21/10/2021 :

| | | | |
|--|---|------------------------------|---|
| DEPASSE Guy Maire |  | BIYAK Patricia. CM | |
| FOURNIER J.Claude. 1 ^{er} adjt |  | EBRARD Issa. CM | |
| OREJA Nadine. 2 ^{ème} adjt |  | VITRAC Jean-Claude. CM |  |
| BUSCAIL Maryline. CM |  | TERRIE Serge. CM |  |
| BOURGEOT Thierry. CM |  | SIMME Claude. CM |  |
| HAAG Alain. CM |  | | |